



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,
des finances et de l'intégration sociale
☎ 032 886 43 99 📞 078 892 14 16

Le passage à l'heure d'été sera fêté avec le « Pain des horlogers »

Madame, Monsieur,

Val-de-Travers n'est pas seulement la capitale du changement d'heure. Elle est aussi une commune riche en qualités, dont celles de ses artisans boulangers qui, à l'occasion du passage à l'heure d'été, proposeront pour la première fois le « Pain des horlogers ».

Réalisé dans trois boulangeries de Val-de-Travers (boulangeries Knöpfel, à Fleurier et Travers, Vuissoz, à Fleurier, et Jeune, à Couvet), ce pain sera vendu samedi 26, dimanche 27 et lundi 28 mars (lundi de Pâques). Il sera a priori proposé à l'avenir lors de chaque week-end du changement d'heure.

Afin de marquer comme il se doit le lancement de ce nouveau pain, les entreprises horlogères du Val-de-Travers se sont associées à l'événement. Leur soutien financier permettra d'offrir sept bons d'un montant de 200 francs chacun, valables dans les commerces du Val-de-Travers membres du CID (Commerce indépendant de détail). Pour gagner, il s'agira d'avoir un peu de chance et de croquer dans un pain où aura été cachée une fève.

La Commune de Val-de-Travers se réjouit de cette belle collaboration, qui permet de rappeler que son tissu économique tire sa force de sa diversité et d'un savoir-faire qui se décline des artisans aux petits commerçants en passant par les grandes marques horlogères.



Comme d'habitude, cette célébration du changement d'heure s'accompagne d'une nouvelle édition de *L'heure by Fleurier*, publiée par la Fondation pour la sauvegarde de la tradition et du patrimoine horlogers de Fleurier et du Val-de-Travers. Ce numéro printanier, encarté la semaine prochaine dans le *Courrier du Val-de-Travers*, portera sur l'outillage horloger. Une autre preuve de l'inventivité et de la créativité de la région !

Retrouvez toute l'actualité horlogère et des informations sur le patrimoine et la tradition horlogère du Val-de-Travers sur le site www.fleurier.ch.

Val-de-Travers, le 22 mars 2016

LE CONSEIL COMMUNAL

